

tenue sous la présidence de Monsieur FABRE, assisté(e)
de Madame BRUNEAU et Monsieur GAROT, Conseillers
En présence de Monsieur LEMEE, Rapporteur public
Monsieur DEWIERE, Greffier

10 heures 30

01)	DOSSIER N° 2306797	RAPPORTEUR: Monsieur Maxime GAROT
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision prise le 13 avril 2023 par le préfet du Pas-de-Calais portant refus de délivrance d'un titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours, fixation du pays de destination et interdiction de retour pour une durée d'un an. Nationalité : égyptienne	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître GOMMEAUX Julie
Défendeur	PREFECTURE DU PAS DE CALAIS	M. le Préfet
02)	DOSSIER N° 2501189	RAPPORTEUR: Monsieur Maxime GAROT
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision prise par le préfet du Nord portant refus implicite de renouvellement de titre de séjour. Nationalité congolaise.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame X	Maître CABARET Oriane (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
03)	DOSSIER N° 2506559	RAPPORTEUR: Monsieur Maxime GAROT
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du préfet du Nord du 5 mai 2025 portant refus de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours; et fixant le pays de destination. Nationalité congolaise.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame X	Maître CABARET Oriane (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet

10 heures 30

04)	DOSSIER N° 2505487	RAPPORTEUR: Monsieur Maxime GAROT
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du préfet du Nord du 11 mai 2025 portant obligation de quitter le territoire français sans délai, fixant le pays de destination, et interdisant le retour sur le territoire français pendant un an. Nationalité tunisienne.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître LAID Bilel (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
05)	DOSSIER N° 2508913	RAPPORTEUR: Monsieur Maxime GAROT
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du préfet du Pas-de-Calais du 14 août 2025 portant obligation de quitter le territoire français sans délai, fixant le pays de destination, et interdisant le retour sur le territoire français pendant trois ans. Nationalité tunisienne.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître LAID Bilel (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU PAS DE CALAIS	M. le Préfet
06)	DOSSIER N° 2505724	RAPPORTEURE: Madame Marjorie BRUNEAU
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du préfet du Nord du 5 mai 2025 portant refus de titre de séjour et obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours. Nationalité congolaise.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître BADAOUI-ARIB Nassima
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
Observateur	Monsieur X	Monsieur X

10 heures 30

07)	DOSSIER N° 2505941	RAPPORTEURE: Madame Marjorie BRUNEAU
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du préfet du Nord en date du 19 juin 2025 portant obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, fixation du pays de destiantion. Nationalité : togolaise	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître HERVET Grégoire (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
08)	DOSSIER N° 2505964	RAPPORTEURE: Madame Marjorie BRUNEAU
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du préfet du Nord en date du 12 juin 2025 portant refus de délivrance de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, interdiction de retour sur le territoire français pour la durée de 2 ans; Nationalité : tunisienne	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître SECK Mamadou (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	CABINET CENTAURE AVOCATS
09)	DOSSIER N° 2506286	RAPPORTEUR: Monsieur Maxime GAROT
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du préfet du Nord du 12 mai 2025 portant refus de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours, et fixant le pays de destination. Nationalité congolaise.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame X	Maître LUTRAN Valérie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet

10 heures 30

10)	DOSSIER N° 2506291	RAPPORTEURE: Madame Marjorie BRUNEAU
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du préfet du sous préfet de Valenciennes portant refus de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours, et fixant le pays de destination. Nationalité algérienne.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître NAVY Sanjay
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	CABINET CENTAURE AVOCATS
11)	DOSSIER N° 2506671	RAPPORTEUR: Monsieur Maxime GAROT
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision prise par le préfet du Nord en date du 14 avril 2025 portant refus de la délivrance de certificat de résidence algérien et obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours. Nationalité : algérienne	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame X	Maître GOMMEAUX Julie
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
12)	DOSSIER N° 2506965	RAPPORTEUR: Monsieur Maxime GAROT
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du préfet du Nord du 17 juin 2025 portant refus de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours, et fixant le pays de destination. Nationalité indonésienne.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître DEWAELE Emilie
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet

10 heures 30

13)	DOSSIER N° 2508188	RAPPORTEUR: Monsieur Maxime GAROT
Titre de l'affaire	Demande l'annulaiton d'un arrêté du préfet du Nord, en date du 05 août 2025 ortant obligation de quitter le territoire français sans délai de départ volontaire, fixant le pays dont il a la nationalité ou celui qui a délivré un document de voyage ou tout autre pays dans lequel il est légalement admissible comme pays de destination, portant interdiction de retour pour une durée de un an. Nationalité : algérienne	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître DANSET-VERGOTEN Sophie
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
14)	DOSSIER N° 2508607	RAPPORTEUR: Monsieur Maxime GAROT
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du préfet du Nord en date du 29 août 2025 portant obligation de quitter le territoire français sans délai de départ volontaire, fixant le pays dont il a la nationalité ou celui qui a délivré un document de voyage ou tout autre pays dans lequel il est légalement admissible comme pays de destination, portant interdiction de retour pour une durée de un an. Nationalité : marocaine	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître DANSET-VERGOTEN Sophie
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	CABINET CENTAURE AVOCATS
Arrêté le 04/03/2026		
Le président du tribunal		